

CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL COMMUNAL DE PARIGNARGUES

LE PROJET DE LA MAIRIE

A l'occasion de la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), les élus de Parignargues ont souhaité travailler à la conservation du patrimoine naturel communal. Au-delà de la mise en valeur du cadre de vie, l'enjeu est aussi de préserver son caractère face à l'urbanisation des communes limitrophes.

Environ 255 hectares de terrains communaux localisés sur la frange Est de la commune ont été inscrits dans cette démarche. Le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie et la Chambre d'Agriculture du Gard, gestionnaires du site, mettent en œuvre le projet de la mairie. [Figure 1 – Secteur communal en gestion].

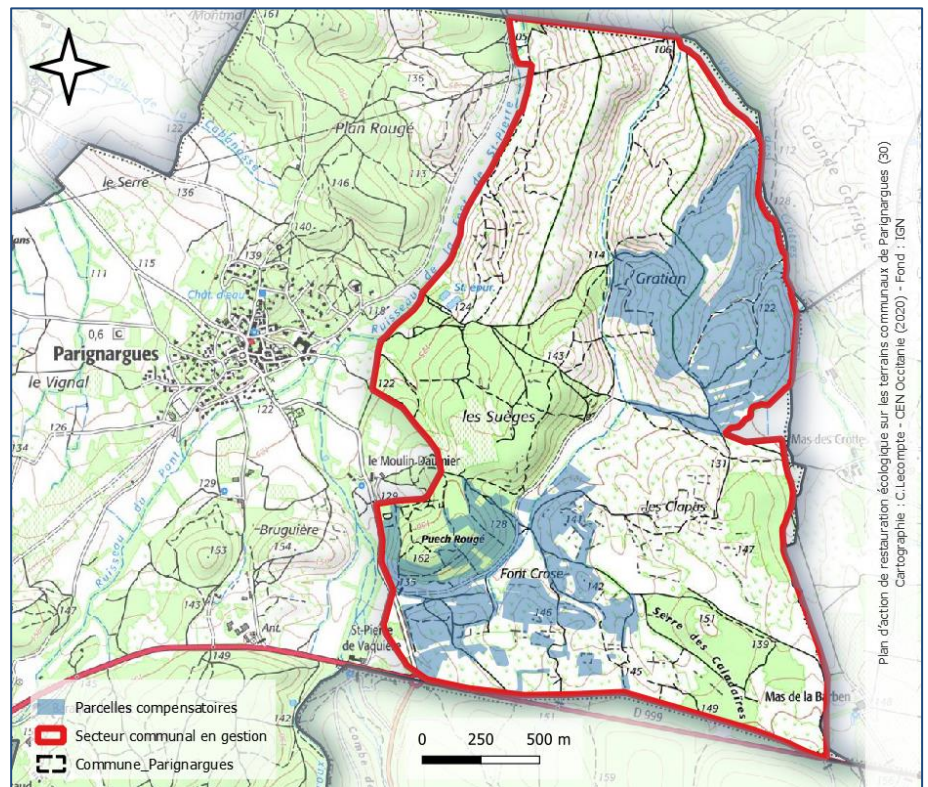


Figure 1 - Secteur en gestion et localisation des parcelles compensatoires

MISE EN ŒUVRE DE MESURES COMPENSATOIRES

Afin d'apporter des moyens concrets pour la préservation et la valorisation de la biodiversité de Parignargues, une partie du foncier communal accueille des mesures de compensation écologique, permettant à des maîtres d'ouvrage de projets d'aménagement d'acquitter leur dette environnementale (réglementation espèces protégées).



A ce jour, trois mesures compensatoires sont accueillies sur le site de Parignargues [Figure 1 - Parcelles compensatoires]. L'objectif est de compenser les impacts écologiques de ces projets d'aménagement en favorisant sur les terrains communaux de Parignargues plusieurs espèces protégées.

Figure 2 - Le Damier de la Succise et le Psammodrome d'Edwards, deux espèces protégées qui bénéficieront des mesures de gestion.

REDEPLOIEMENT PASTORAL

En l'état actuel, les espèces protégées présentes sur le site de Parignargues sont vouées à disparaître en raison de la fermeture progressive du milieu [Figure 3]. Historiquement, l'action de l'homme, dont le pâturage de parcours, permettait de maintenir des milieux ouverts à semi-ouverts favorables à une biodiversité remarquable [Figure 4]. En conséquence, la principale mesure de gestion engagée sur les terrains communaux de Parignargues visent à redéployer une activité pastorale sur le secteur de Gratian et de la conforter là où elle est encore pratiquée. L'activité pastorale a été confiée à Collin Orand qui pâture depuis plusieurs années certains secteurs du site avec tout ou partie de ses 800 brebis.



Figure 3 – Le secteur de Gratian dominé par le de Chêne kermès. Il n'est plus favorable à plusieurs espèces protégées. De plus, le secteur est difficilement accessible.

CREATION DES PARCS DE PATURAGE

Depuis décembre 2020, des travaux ont été engagés sur le secteur de Gratian afin d'installer des parcs de pâturage et de gyrobroyer la végétation de manière alvéolaire. Dans ce secteur difficilement accessible en raison de la densité du Chêne Kermès, un gyrobroyage mécanique préalable est nécessaire afin de rendre l'accès possible aux moutons. Le gyrobroyage cible les secteurs de Chêne kermès tout en évitant autant que possible les Chênes verts que l'on souhaite favoriser. Les parcelles privées [Figure 5 – Parcelles privées] sont systématiquement évitées. Des clôtures fixes vont être installées afin d'assurer une pression de pâturage suffisante tout en facilitant le travail de l'éleveur.

Les activités présentes sur le site (chasse, promenade, etc.) ont été intégrés dans la conception de ces parcs. Ainsi, des portes [carrés orange] et portillons [carrés jaunes] ont été positionnés dans l'alignement des sentiers actuels. Ces portes et portillons ne seront pas cadenassés. Par ailleurs, il a été choisi d'installer des clôtures de type « High tensil » (hauteur : 1m) afin de permettre le passage des sangliers et des chiens. Enfin, les parcs seront électrifiés uniquement lorsqu'ils seront utilisés par l'éleveur.

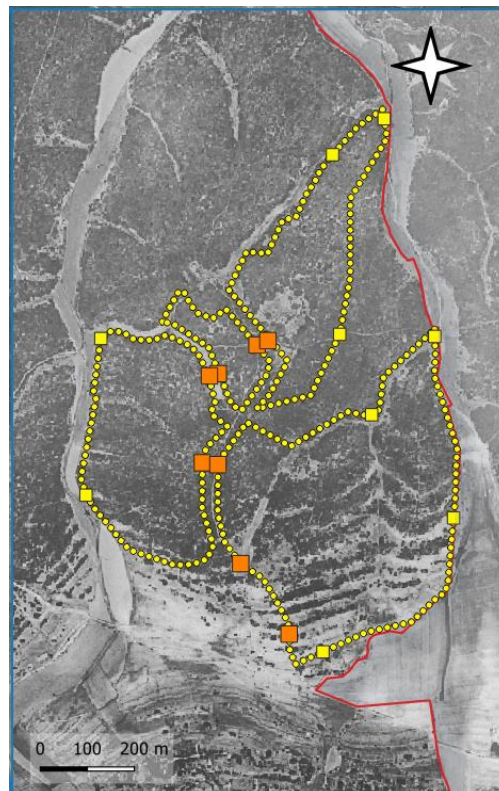


Figure 4 - Photographie aérienne historiques (1950 - 1965)

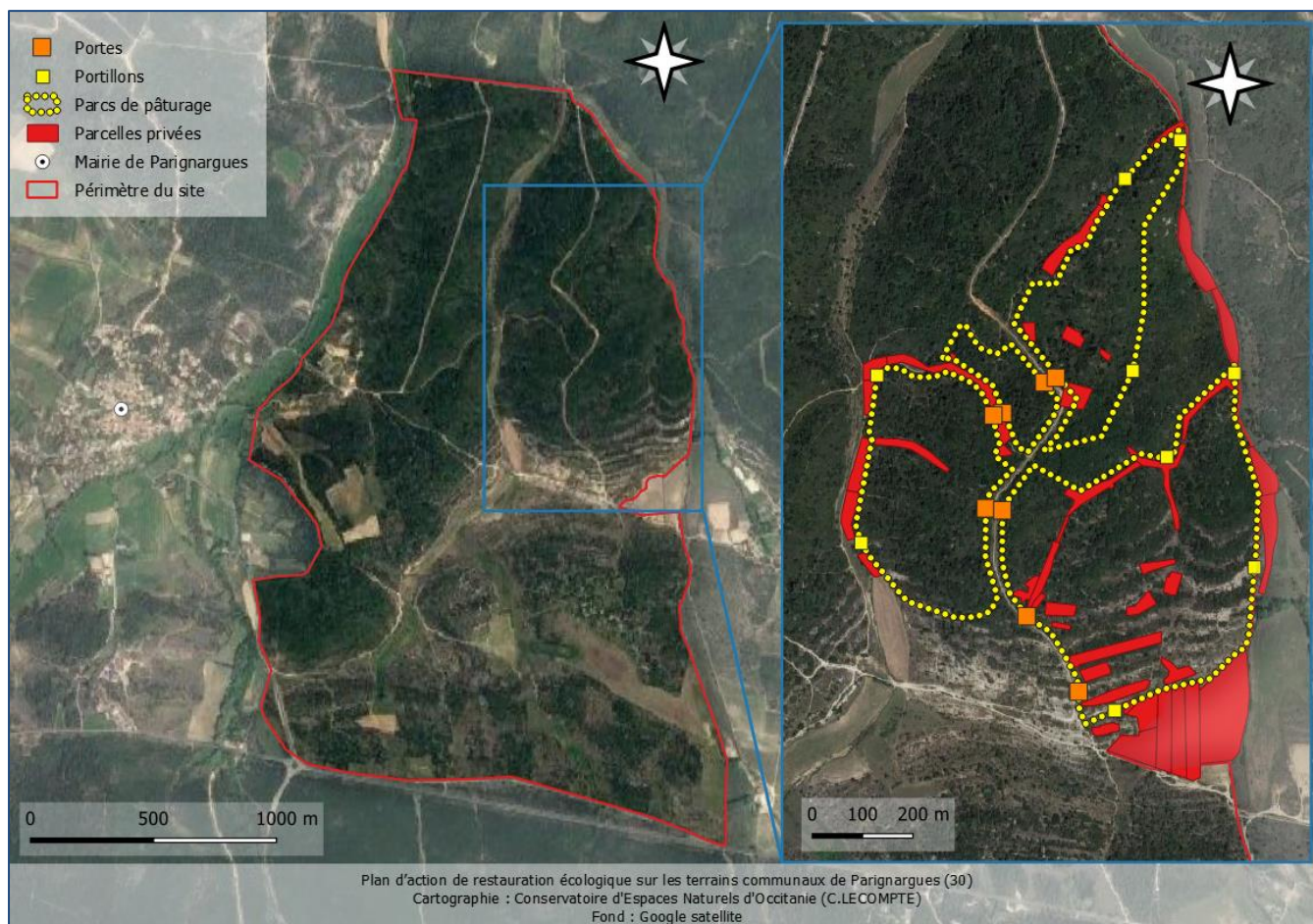


Figure 5 - Parcs de pâturage sur le secteur de Gratian

En somme, le projet de la mairie de Parignargues, mis en œuvre par le Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie et la Chambre d'Agriculture du Gard, a pour vocation de préserver la biodiversité de la commune au travers un redéploiement pastoral qui tient compte des activités existantes.